

L'an deux mil seize le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-deux mars deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike – VERDOLLIN Lisa

Excusée avec pouvoir : BOS Christine donne pouvoir à SIMONNET Emmanuel
Monsieur Marc CHEILLAN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2016_011 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR M. LE RECEVEUR PRINCIPAL - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel
Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2015 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016_012 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR M. LE RECEVEUR PRINCIPAL - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget eau et assainissement pour l'exercice 2015 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget eau et assainissement dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016_013: BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR M. LE RECEVEUR PRINCIPAL - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget centre communal d'action sociale pour l'exercice 2015 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget centre communal d'action sociale dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016_014: BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR M. LE RECEVEUR PRINCIPAL – Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel
Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget caisse des écoles pour l'exercice 2015 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget eau et assainissement dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016_015: BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

En €	DEPENSES 2015	RECETTES 2015	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2015
FONCTIONNEMENT	962 653.71	1 257 294.96	628 546.33	294 641.25	573 187.58
INVESTISSEMENT	326 008.73	616 406.79	-344 384.07	290 398.06	-53 986.01

DELIBERATION N°2016_016: BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

En €	DEPENSES 2015	RECETTES 2015	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2015
FONCTIONNEMENT	149 675.39	107 826.35	-48 263.40	-41 849.04	-90 112.44
INVESTISSEMENT	33 797.15	68 217.66	150 628.82	34 420.51	185 049.33

DELIBERATION N°2016_017: BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

En €	DEPENSES 2015	RECETTES 2015	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2015
FONCTIONNEMENT	2 308.56	3 640.75	3 143.83	1 332.19	4 476.02
INVESTISSEMENT	0.00	0.00	3 885.08	0.00	3 885.08

DELIBERATION N°2016_018: BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2015	RECETTES 2015	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2015
FONCTIONNEMENT	27 897.89	33 978.55	9 303.23	6 080.66	15 383.89
INVESTISSEMENT	1 084.91	0.00	2 385.59	-1 084.91	1 300.68

DELIBERATION N°2016_019: BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation en réserve en investissement	1068	53 986.01 €
Report de fonctionnement	002	519 201.57 €
Déficit de la section d'investissement reporté	001	53 986.01 €

DELIBERATION N°2016_020: BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Déficit reporté	002	90 112.44 €
-----------------	-----	--------------------

DELIBERATION N°2016_021: BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Report en fonctionnement	002	4 476.02 €
--------------------------	-----	-------------------

DELIBERATION N°2016_022: BUDGET CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Report en fonctionnement	002	15 383.89 €
--------------------------	-----	--------------------

DELIBERATION N°2016_023: BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2016 de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2016 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

<i>En €</i>	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 672 343.57	1 672 343.57
INVESTISSEMENT	1 407 609.95	1 407 609.95
TOTAL	3 079 953.52	3 079 953.52

L'ensemble des documents budgétaires sont consultables en intégralité auprès du secrétariat.

DELIBERATION N°2016_024: BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 -

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2016 eau et assainissement, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2016 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

<i>En €</i>	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	281 416.06	281 416.06
INVESTISSEMENT	590 752.95	537 794.39
TOTAL	872 169.01	819 210.45

DELIBERATION N°2016_025: BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 -

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2016 centre communal d'action sociale, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2016 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

<i>En €</i>	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	8 116.02	8 116.02
INVESTISSEMENT	3 885.08	3 885.08
TOTAL	12 001.10	12 001.10

DELIBERATION N°2016_026: BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 -

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2016 caisse des écoles, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2016 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

<i>En €</i>	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	48 383.89	48 393.89
INVESTISSEMENT	1 300.68	1 300.68
TOTAL	49 684.57	49 684.57

DELIBERATION N°2016_027: VOTE DU TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015 -

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements et maintenir la qualité de ses services publics sans augmenter la pression fiscale ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité ;

- **DE FIXER** à **467 222 €** le montant des contributions directes, pour les taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non-bâti, suivant le cadre 2 de la partie II de l'état de notification 1259 et de l'état 1288 de l'année 2015 ;

- **DE RETENIR** les taux portés au cadre 2 de la partie II de l'état de notification des taux d'imposition 2016 soit :

Taxe d'habitation	14.20 % <i>Inchangé</i>
Taxe foncière bâti	18.85 € <i>Inchangé</i>
Taxe foncière non bâti	63.25 € <i>Inchangé</i>

DELIBERATION N°2016_028: AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AU HAMEAU DE CLAPS - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à l'affectation des travaux d'eau potable du Hameau de Claps au service Eau-Assainissement, d'une valeur de 1 258 126.17 € TTC amortissable linéairement sur 30 ans à partir de 2016 ; le montant de l'annuité s'élevant à 41 937.51 € ;
- **DE TRANSFERER** les subventions attachées à ce bien pour 749 664 € amortissables linéairement sur 30 ans à partir de 2016 ; le montant de l'annuité s'élevant à 24 988.80 €.

DELIBERATION N°2016_029: ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant retenu
Centre Ressource	1 000 €
Union des Anciens Combattants et Victimes de Guerre Vauvenargues & Saint-Marc-Jaumegarde	800 €
Entraide solidarité 13	800 €
Association de propriétaire dite société de chasse Saint-Hubert	800 €
Association sportive de Vauvenargues	800 €

DELIBERATION N°2016_030: MOTION POUR L'EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT MIXTE GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Par courrier du 17 décembre 2015, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a informé Madame la Présidente du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire de sa décision de dissoudre le Syndicat et son intégration dans la Métropole.

Monsieur le Préfet indique que la substitution de la Métropole aux syndicats mixtes inclus dans son périmètre est de droit, et considère que la Métropole a les compétences nécessaires pour assurer les missions et actions du syndicat, à savoir :

- *la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable (Label Grand Site de France)*
- *la prévention des incendies (Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie)*
- *l'animation du site Natura 2000.*

Le périmètre du Grand Site Sainte-Victoire contient le troisième plus vaste site classé de France, qui constitue le lien entre les communes de ce territoire exceptionnel.

Quelles que soient les évolutions institutionnelles, le conseil municipal affirme sa volonté de conserver une entité forte et identifiée « Grand Site Sainte-Victoire ».

Le conseil souhaite également que la gouvernance du Grand Site soit assurée avec les 14 communes du périmètre du Grand Site, dans un partenariat associant la Métropole, via le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, le Département, la Région et l'Etat. Pour ce faire, les représentants des communes doivent être désignés dans les meilleurs délais par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix dès son installation.

Le conseil demande que le Projet global de territoire du Grand Site se poursuive autour de toutes les actions et missions liées à la mise en œuvre du label Grand Site de France, du Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie, et de Natura 2000, avec l'adoption d'un document cadre 2017-2022.

Le conseil affirme la nécessité de s'appuyer sur l'équipe actuelle, tous statuts confondus, pluridisciplinaire,

compétente et d'expérience, afin d'assurer l'ensemble des missions transversales en étroite collaboration, et dans une unité de lieu inscrit dans le territoire du Grand Site.

Dans la perspective de l'intégration à la Métropole, le conseil municipal souhaite que l'ensemble des points précédents soit pris en compte et que soient définies les conditions nécessaires pour la poursuite de l'implication et du soutien du Département, de la Région et de l'Etat.

DELIBERATION N°2016_031: ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE AM0029 ET AM0030 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition des biens immobiliers cadastrés AM0029 et AM0030 pour un montant de 320 000€ ;
- **DE DIRE** que les frais d'acte en résultant seront à la charge de la commune en ce qui la concerne ;
- **DE DIRE** que cette acquisition fait l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 75 % dans le cadre du contrat pluriannuel avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la ligne « Acquisition de foncier bâti et non-bâti » ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 21318 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2016_032: ALSH "CENTRE AERE SAINTE-VICTOIRE" - TARIFS - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs tels que présentés ci-dessous ;

Quotient familial	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas
< 500	15.40 €	11.40 €
501 – 900	17.40 €	13.40 €
> 901	19.40 €	15.40 €
Hors commune	22.40 €	18.40 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 6/04/2016 au 6/06/2016
Transmission en Sous-préfecture le 6/04/2016

Coralie BARTE
Directeur Général des Services